



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 22 c) de l'ordre du jour provisoire*
Mondialisation et interdépendance

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 63/225 de l'Assemblée générale, le présent rapport examine l'évolution des migrations internationales au vu des effets des crises financière et économique et analyse les conséquences de la crise économique pour les migrants dans les pays de destination. Le rapport décrit ensuite les efforts en cours visant à tirer parti des effets bénéfiques des migrations internationales pour les pays d'origine et à prévenir ou atténuer leurs incidences négatives. Puis, il examine les actions menées par le système des Nations Unies pour garantir le respect des droits de l'homme des migrants et favoriser une approche fondée sur les droits de la gestion des migrations internationales. Le rapport se penche ensuite sur le financement multilatéral des activités et des projets conçus pour promouvoir les aspects bénéfiques des migrations internationales et du développement, ainsi que sur l'action du Forum mondial sur la migration et le développement et ses relations avec le Groupe mondial sur la migration. Enfin, le rapport dresse le bilan des avancées accomplies dans l'amélioration des données factuelles en vue de l'élaboration des politiques.

* A/65/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Impact de la crise économique sur les migrants dans les pays de destination	6
III. Poursuivre les migrations internationales dans la perspective du développement dans les pays d'origine	8
IV. Protéger les droits des migrants	12
V. Projets multilatéraux sur les migrations internationales et le développement	14
VI. Forum mondial sur la migration et le développement	15
VII. Améliorer les données factuelles	18
VIII. Conclusions et recommandations	20

I. Introduction

1. Les migrations internationales au niveau mondial, régional et national font l'objet d'une attention croissante depuis que l'Assemblée générale a décidé en 2003 d'organiser le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2006. Un nombre croissant d'intervenants ont activement participé à la promotion des aspects positifs des migrations internationales. La dynamique des populations et la réorganisation des économies contribuent à sensibiliser les décideurs au rôle essentiel joué par les migrants internationaux dans la satisfaction de la demande de main d'œuvre dans des secteurs spécifiques ainsi que dans le maintien de réseaux internationaux nécessaires au fonctionnement de l'économie mondiale. De plus en plus de gouvernements en sont ainsi arrivés à prendre conscience que les migrations internationales constituent une partie intégrante du processus de développement et du fonctionnement des économies modernes. Toutefois, la crise financière qui a commencé en 2007 et la crise économique qui s'en est suivie ont entraîné une augmentation du chômage au niveau mondial, en particulier dans les pays développés¹, principales destinations des migrants internationaux, modérant ainsi les attentes quant aux tendances à venir des migrations internationales.

2. Au niveau mondial, le nombre de migrants internationaux en 2010 est estimé à 214 millions, en progression par rapport aux 195 millions enregistrés en 2005. Les femmes représentent 49 pour cent du total. Six migrants internationaux sur dix (128 millions) résident actuellement dans les pays développés et sont dans leur majorité (74 millions) originaires des pays en développement. Même si la crise économique ralentit la hausse du nombre des migrants internationaux dans les pays développés, leur nombre a dans l'ensemble continué d'augmenter: de 12,8 millions entre 2000 et 2005, et de 10,5 millions entre 2005 et 2010². La réduction de la hausse nette du nombre de migrants internationaux dans les pays développés entre ces deux périodes ne se retrouve pas dans les pays en développement, où le nombre de migrants a augmenté de 4 millions de 2000 à 2005 et de 8,2 millions de 2005 à 2010. Toutefois, cette hausse tient pour l'essentiel au nombre croissant de réfugiés. Ainsi, le nombre de réfugiés dans les pays en développement a baissé de 1,1 million de 2000 à 2005, mais il a augmenté de 2,7 millions de 2005 à 2010. Hormis les réfugiés, le nombre des autres types de migrants dans les pays en développement dans le monde aurait augmenté selon le même ordre de grandeur durant ces deux périodes: 5,1 millions et 5,5 millions respectivement. À l'horizon 2010, 86 millions de migrants internationaux, dont 14 millions de réfugiés, vivaient dans les pays en développement.

3. Les données publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans les *Perspectives des migrations internationales 2010* confirment le ralentissement des flux migratoires vers les pays développés dû à la crise économique. Entre 2007 et 2008, le nombre d'immigrants de long terme admis par les pays membres de l'OCDE³ a baissé de 6 pour cent et la migration temporaire

¹ Les pays développés englobent tous les pays de l'Europe plus l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Tous les autres pays sont désignés comme pays en développement.

² « Trends in the international migrant stock: the 2008 revision », base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Rev.2008.

³ Trois pays membres de l'OCDE sont des pays en développement selon la classification utilisée

de travail de 4 pour cent, et l'on s'attendait à la poursuite de cette tendance à la baisse durant l'année 2009. Néanmoins, les entrées de migrants continuent et les migrants vivant à l'étranger, ayant dans leur grande majorité immigré il y a des années ou des décennies, sont bien installés dans les pays de destination et sont peu susceptibles de retourner dans leurs pays d'origine en réaction à la crise. Ainsi, mis à part quelques flux de migrants entre les États membres de l'Union européenne, tout particulièrement le retour des travailleurs polonais d'Islande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, aucun élément n'atteste à ce jour de fortes hausses des migrations de retour à partir des pays développés.

4. Dans la plupart des pays développés, la politique des migrations internationales est complexe et porte sur plusieurs catégories de migrants internationaux dont l'admission est devenue « non discrétionnaire », à l'instar des migrants admis au titre du regroupement familial ou des réfugiés réinstallés en vertu d'engagements antérieurs. Seulement 20 pour cent des migrants admis par les pays développés relèvent de catégories « discrétionnaires », sujettes à de rapides aménagements en réponse à l'évolution de la conjoncture économique. De fortes réductions ont été enregistrées dans les pays où la demande des employeurs détermine les admissions relevant des catégories discrétionnaires, à l'instar de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, du Japon, et du Royaume-Uni. En outre, la libre circulation au sein de l'Union européenne, déterminée pour l'essentiel par l'emploi, se contracte également sous l'effet de la crise.

5. Les flux migratoires clandestins enregistrent également un recul⁴. Les migrations clandestines estimées vers les États-Unis ont commencé à baisser en 2007, baisse qui s'est accélérée en 2008. Le nombre de migrants en situation irrégulière travaillant dans les États de l'Union européenne a baissé, de même que le nombre de migrants dont l'entrée a été refusée à la frontière. Les migrants en situation irrégulière sont également plus nombreux à partir.

6. Les données attestant l'effet de la crise sur les migrations à destination des pays en développement sont fragmentaires. En 2010, le nombre de migrants originaires des pays en développement vivant dans d'autres pays en développement (73 millions) équivalait presque au nombre de migrants originaires des pays en développement vivant dans des pays développés (74 millions). Aux Émirats arabes unis, la suspension de projets d'infrastructure estimés à 582 milliards de dollars aurait entraîné des pertes d'emploi ainsi qu'une augmentation des sorties de travailleurs migrants dont certains toutefois ont trouvé du travail dans les autres pays du Golfe. Des baisses du nombre de permis de travail délivrés et le non-renouvellement des permis ont été signalés dans les autres pays importateurs de main-d'œuvre en Asie, notamment au Kazakhstan, en Malaisie, en République de Corée, à Singapour et en Thaïlande⁵.

dans le présent rapport, à savoir, le Mexique, la République de Corée et la Turquie.

⁴ Voir « Mexican immigrants: how many come? how many leave? », Jeffrey S. Passel et D'Vera Cohn, (Pew Hispanic Center, Washington, D.C., 2009) et « The impact of the global economic crisis on illegal migration to the EU » (Frontex, Varsovie, 2009).

⁵ Khalid Koser, « The impact of the global financial crisis on international migration », *The Whitehead Journal of Diplomacy and International Relations*, vol. XI, n° 1, hiver/printemps 2010, p. 13-20.

7. Les réductions des envois de fonds témoignent indirectement des baisses du nombre des émigrants travaillant à l'étranger, traduisant un chômage croissant, des flux de retour et de possibles réductions du nombre de migrants récents. Les envois de fonds vers les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire représentaient 316 milliards de dollars en 2009, en recul par rapport aux 336 milliards de dollars atteints en 2008, le plus important montant jamais enregistré. Ce recul représente 6 pour cent des niveaux de 2008 et, outre qu'il s'agit de la première réduction depuis 1980, contraste sensiblement avec les hausses annuelles moyennes de 18 pour cent enregistrées sur la période 2000-2008⁶. Les réductions les plus marquées ont été constatées en Europe de l'Est et en Asie centrale, où les envois de fonds ont baissé de 21 pour cent par rapport à 2008 du fait en partie de la dévaluation du rouble par rapport au dollar. L'Amérique latine et les Caraïbes ont été en deuxième position (- 12 pour cent) devant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (- 8 pour cent). Les envois de fonds sont demeurés stables en Afrique subsaharienne ainsi que dans l'Asie de l'Est et le Pacifique, et ont augmenté de 5 pour cent en Asie du Sud.

8. En résumé, les tendances des migrations internationales au niveau mondial, régional et par pays n'ont pas été à l'abri de la crise économique qui a frappé en 2008 et dont les effets vont encore se faire sentir. Néanmoins, l'évolution des tendances avérée à ce jour a été modérée en partie parce que les effets de la crise varient considérablement entre pays et parce que de grandes composantes des flux migratoires résistent aux chocs économiques.

9. Le présent rapport examine les conséquences de la crise économique pour les migrants dans les pays de destination. Il passe en revue les efforts en cours visant à mettre à profit les aspects positifs des migrations internationales pour les pays d'origine et à prévenir ou atténuer leurs incidences négatives. Il analyse ensuite les actions conduites par le système des Nations Unies conçues pour garantir les droits fondamentaux des migrants et promouvoir une approche fondée sur les droits en matière de gestion des migrations internationales. Puis, le rapport examine le financement multilatéral des activités et projets conçus pour promouvoir les avantages des migrations internationales et du développement, ainsi que l'action du Forum mondial sur la migration et le développement et ses relations avec le Groupe mondial sur la migration, composé de 13 organismes des Nations Unies⁷ plus l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Enfin, le rapport dresse le bilan des avancées accomplies dans l'amélioration des données factuelles en vue de l'élaboration des politiques.

10. Le présent rapport montre que, en dépit de la crise économique et de ses effets dramatiques en termes de hausse du chômage et de récession, les gouvernements aussi bien des pays d'origine que des pays de destination restent déterminés à trouver des moyens efficaces de mettre à profit les effets bénéfiques des migrations

⁶ « Migration and Development Brief », n° 12, Banque mondiale, 23 avril 2010.

⁷ L'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Secrétariat du DAES, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, les commissions régionales de l'ONU, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et la Banque mondiale.

internationales pour le développement. En outre, les gouvernements des pays enregistrant un vieillissement rapide de leur population continuent de tenir les migrations internationales pour une réponse utile aux pénuries de main-d'œuvre, et les gouvernements dans leur majorité reconnaissent que les migrations sont nécessaires pour garantir l'accès aux compétences requises. Dans ce contexte, le Forum mondial sur la migration et le développement contribue toujours plus à promouvoir le dialogue, à susciter la collaboration et à définir des objectifs en vue d'une action volontaire. Le processus que le Forum dirige devrait apporter de grandes contributions à l'examen des possibilités et difficultés que les migrations internationales représentent pour le développement via le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement que l'Assemblée générale conduira en 2013.

II. Impact de la crise économique sur les migrants dans les pays de destination

11. La hausse du chômage global est une conséquence majeure de la crise économique, lequel chômage global est passé de 5,7 pour cent de la population active mondiale en 2007 à 6,6 pour cent en 2009, soit une augmentation du nombre de travailleurs sans emploi de 178 millions à 212 millions dans le monde⁸. Toutefois, de grandes disparités existent entre pays. Dans les pays de l'OCDE, par exemple, les taux de chômage ont augmenté de 3 points de pourcentage en moyenne mais ils ont grimpé de 5 points de pourcentage aux États-Unis, de 8,6 en Irlande et de 10 en Espagne.

12. Selon les « Perspectives des migrations internationales 2010 », le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger a sensiblement augmenté dans tous les pays de l'OCDE entre 2008 et 2009. Il a augmenté de 11 points de pourcentage en Espagne et de 8 points de pourcentage environ en Irlande et en Islande. Aux États-Unis, il a bondi de 4,3 pour cent en 2007 à 9,7 pour cent en 2009. Les hausses ont été plus modérées en Australie, au Canada et dans les pays membres de l'Union européenne autres que l'Espagne et l'Irlande. En outre, à l'exception du Royaume-Uni, le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger dans tous les autres pays de l'OCDE a augmenté plus rapidement que celui des autochtones. À la fin 2009, le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger a atteint 28,3 pour cent en Espagne et a dépassé les 15 pour cent en Belgique, Finlande, France, Irlande et Suède. Le chômage parmi les étrangers se serait également accru aux Émirats arabes unis et dans la Fédération de Russie, et les pertes d'emplois parmi les travailleurs étrangers étaient en augmentation dans plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, notamment en Malaisie, en République de Corée, à Singapour et en Thaïlande⁹.

13. La crise a également réduit la proportion des migrants et des autochtones ayant un emploi et, à la fin 2009, le taux d'emploi des migrants était inférieur au moins de sept points de pourcentage à celui des autochtones dans les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Hongrie, Norvège, Pays-Bas et Suède. En Belgique, seulement 53 pour cent des migrants économiquement actifs avaient un emploi, seulement 58 pour cent en Espagne et en France. Les emplois des

⁸ « World Economic Vulnerability Monitor », n° 4, avril 2010, DAES.

⁹ Khalid Koser, op. cit.

migrants ont diminué de 1,4 million aux États-Unis entre 2007 et 2009, et de près de 300 000 en Espagne entre 2008 et 2009.

14. La crise a une incidence disproportionnée sur l'emploi des hommes migrants car ils tendent à se concentrer dans plusieurs des secteurs économiques les plus touchés, notamment le bâtiment, l'industrie manufacturière et la finance. Toutefois, le taux de chômage des migrantes a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, quoique généralement au même rythme que les femmes autochtones. En outre, le taux d'activité des femmes migrantes a augmenté dans plusieurs pays, en partie eu égard à la nécessité de compenser les pertes de revenus des hommes au sein de leurs familles. Entre 2008 et 2009, le taux d'activité des femmes nées à l'étranger a augmenté de 0,9 point de pourcentage au Canada, 0,8 point de pourcentage en moyenne dans l'Union européenne à 15¹⁰, et 0,6 aux États-Unis.

15. L'incidence de la crise sur l'emploi des jeunes constitue une préoccupation majeure. Entre 2008 et 2009, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 24 dans les pays de l'OCDE a baissé de sept points de pourcentage, et les taux de chômage des jeunes nés à l'étranger sont supérieurs à ceux des autochtones. En 2009, le taux de chômage des jeunes migrants avait atteint 15,3 pour cent aux États-Unis, 20,2 pour cent au Canada et 24,1 pour cent en moyenne dans l'Union européenne à 15, en culminant en Espagne (40,8 pour cent) et en Suède (35,7 pour cent). Les jeunes migrants moins qualifiés que les jeunes autochtones sont plus exposés au chômage. Afin que leurs situations présentes ne les conduisent pas à une marginalisation durable, un bon investissement pour l'avenir serait d'offrir à ces jeunes sans emploi une formation linguistique, un mentorat et des apprentissages.

16. La hausse du chômage finit généralement par exercer des contraintes aux entrées de travailleurs étrangers. Les mécanismes employés par les gouvernements des pays d'accueil pour adapter les arrivées à l'évolution de la conjoncture consistent à: a) réduire les quotas numériques; b) durcir les conditions du marché du travail; c) restreindre les possibilités pour les migrants de modifier leur statut ou de renouveler leurs permis de travail; d) assortir les flux non discrétionnaires de conditions supplémentaires; et (e) encourager les migrations de retour. C'est ainsi que l'Australie, l'Espagne, l'Italie et la République de Corée ont baissé leurs quotas pour certains flux migratoires; l'Australie, la Bulgarie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni ont modifié les critères du marché du travail auxquels les employeurs doivent satisfaire lorsque ceux-ci embauchent des travailleurs étrangers relevant de certaines catégories de migrants; enfin, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont modifié leurs listes de pénurie de main-d'œuvre utilisées pour déterminer qui peut être embauchés de l'étranger. L'Australie, les États-Unis, l'Irlande, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la République tchèque ont revu leurs conditions d'emploi via l'introduction d'autres mesures de protection des travailleurs nationaux tout en aidant les étrangers au chômage, par exemple, en permettant à ceux dont le permis de travail expire de rester pendant une certaine période pour chercher du travail. L'Espagne, le Japon et la République tchèque ont offert des incitations financières pour faciliter le retour des migrants au chômage qui choisissent de revenir dans leurs pays d'origine.

¹⁰ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Suède.

17. Plusieurs pays modifient leur spectre des compétences, notamment en introduisant des procédures simplifiées. La République tchèque a introduit une « carte verte » au début de l'année 2009 et la Pologne a assoupli l'entrée des travailleurs saisonniers. La Finlande a développé un programme d'action en matière de migration de travail compte tenu de la réduction prévue de sa population en âge de travailler. Le Royaume-Uni introduit un système de points sur plusieurs années. Le Luxembourg, la Norvège et les Pays-Bas ont fusionné leurs initiatives et leurs cartes de résident. La France et la Roumanie ont simplifié leurs procédures, et le Japon a étendu son code du travail aux stagiaires étrangers.

18. En dépit du ralentissement économique, les gouvernements s'emploient toujours à repérer et réduire les manques chroniques de compétences. Les mesures conçues pour attirer des travailleurs hautement qualifiés changent et continuent de susciter l'adhésion. En outre, l'accélération du vieillissement démographique et le spectre d'une contraction des populations en âge de travailler incitent de nombreux gouvernements à maintenir ouverte l'option des migrations. Cette position demeure en dépit des préoccupations croissantes exprimées par l'opinion publique. Les enquêtes d'opinion publique menées de 2002 à 2008 confirment en effet que la détérioration de la situation économique, que traduit la hausse du chômage, conduit les populations à percevoir les effets économiques des migrations comme préjudiciables, les personnes sans emploi émettant un avis beaucoup plus négatif que les personnes pourvues d'un emploi. Ces tendances de l'opinion publique imposent d'autant plus aux dirigeants de privilégier les objectifs de moyen terme dans leur gestion des migrations et non de retenir les seuls problèmes actuels.

III. Poursuivre les migrations internationales dans la perspective du développement dans les pays d'origine

19. Le *Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières: Mobilité et développement humains* du PNUD propose une mise à jour des approches permettant aux pays d'origine de bénéficier des migrations internationales. Le Rapport décrit comment les familles des migrants profitent des envois de fonds permettant d'améliorer leur santé ainsi que les résultats en matière d'éducation. Il convient que les migrations internationales contribuent à la réduction de la pauvreté mais souligne que leurs effets ne doivent pas empiéter sur des efforts plus étendus au niveau local et national de lutte contre la pauvreté et d'amélioration du développement humain.

20. Le rapport signale que les effets des migrations internationales sur les économies nationales des pays d'origine sont complexes et difficiles à mesurer. Les études d'impact des envois de fonds sur la croissance économique de long terme semblent indiquer que leurs incidences sont souvent limitées, principalement parce que celles-ci dépendent des institutions locales et des politiques générales de développement. À eux seuls, les envois de fonds ne peuvent éliminer les contraintes structurelles à la croissance économique, aux changements sociaux et à l'amélioration de la gouvernance, lesquelles contraintes caractérisent de nombreux pays enregistrant de faibles niveaux de développement humain. Néanmoins, les migrations internationales peuvent jeter les bases de la constitution de réseaux qui facilitent la diffusion des connaissances, l'innovation et les attitudes propres à

promouvoir développement. Les processus reposant sur les migrations des changements sociaux et culturels peuvent avoir de grandes incidences sur l'entreprenariat, les normes communautaires et les transformations politiques, incidences souvent ressenties pour les générations à venir.

21. Toujours plus de pays élaborent des approches novatrices pour associer leurs communautés d'expatriés (diasporas) à des projets spécifiques de développement, notamment l'envoi de fonds collectifs. Certains pays, confrontés à l'actuel manque de capitaux compromettant la croissance économique et la création d'emplois, commencent à mobiliser l'aide des migrants vivant à l'étranger en émettant des obligations de diaspora ou bien envisagent de procéder ainsi. Pour les investisseurs, ces obligations permettent d'aider leurs pays d'origine tout en leur procurant une occasion d'investissement. El Salvador, l'Éthiopie, l'Inde, Israël, le Népal, les Philippines, le Rwanda et le Sri Lanka sont parmi les pays qui émettent ou prévoient d'émettre des obligations de diaspora.

22. Divers donateurs bilatéraux créent des programmes qui cherchent à tirer parti des apports des communautés d'expatriés aux pays d'origine. En 2008, le Ministère britannique du développement international a lancé le Diaspora Volunteering Programme conçu pour accroître la participation de professionnels qualifiés expatriés aux activités d'aide au développement. Doté d'un budget de 3 millions de livres sterling sur trois ans, le Programme collabore avec plus de 20 organisations d'expatriés. De même, en 2009, la United States Agency for International Development, en partenariat avec la Western Union, a lancé l'African Diaspora Marketplace, qui emploiera 1,5 million de dollars pour utiliser l'investissement direct des expatriés africains résidant aux États-Unis au profit de PME d'Afrique subsaharienne.

23. En dépit de leur baisse signalée ci-dessus, les envois de fonds ont mieux résisté aux effets de la crise économique que les autres types de flux financiers. En partie pour cette raison, les envois de fonds sont pris en compte dans la notation des emprunteurs souverains dans les pays à revenu intermédiaire et dans l'analyse du degré d'endettement tolérable dans les pays à faible revenu¹¹. C'est ainsi que la stabilité des envois de fonds vers les Philippines leur a permis d'émettre pour 750 millions de dollars d'obligations malgré la crise. De même, les envois de fonds ont permis l'attribution au Bangladesh d'une notation équivalente à celle de nombreux marchés émergents.

24. La modicité des frais des transferts de fonds en renforce les effets bénéfiques sur les familles de migrants. Les efforts visant à en réduire les coûts portent leurs fruits. Selon la Banque interaméricaine de développement, les frais moyens de transfert de fonds à destination des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont baissé d'environ 75 pour cent depuis 2000 et oscillent à présent en moyenne entre 5 pour cent et 6 pour cent du montant envoyé. Selon la Banque mondiale, les coûts mondiaux des transferts de fonds ont été ramenés de 9,8 pour cent en septembre 2008 à 8,7 pour cent au début 2010. Néanmoins, les frais de transferts demeurent élevés sur plusieurs destinations. Lors de leur Sommet organisé en juillet 2009, les dirigeants du Groupe des Huit ont approuvé l'objectif « 5x5 » permettant de réduire les frais de transfert moyens de cinq points de pourcentage sur cinq ans et d'élargir l'accès des migrants et de leurs familles aux services financiers.

¹¹ « Migration and Development Brief », op. cit.

25. La Banque interaméricaine de développement, via son Fonds d'investissement multilatéral, tire parti des retombées des envois de fonds sur le développement en finançant des projets conçus pour réduire les frais de transferts, faciliter l'accès aux canaux de transmission officiels, recourir à l'épargne via les institutions financières officielles et promouvoir l'investissement productif. Le Fonds international de développement agricole coordonne le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds, qui a mobilisé 15 millions de dollars pour appuyer des services novateurs d'envois de fonds depuis 2006, notamment ceux qui réduisent les frais de transferts ou facilitent les investissements productifs effectués par les migrants en zones rurales des pays d'origine.

Tableau 1

Thèmes liés aux migrations internationales repris dans les 84 stratégies pour la réduction de la pauvreté établies entre 2000 et 2008

	<i>Pourcentage</i>
Associer les communautés d'expatriés	20
Exporter la main d'œuvre	12
Signer des accords bilatéraux	11
Faciliter les envois de fonds	11
Traiter l'exode des compétences	11
Promouvoir l'investissement par les expatriés	10
Aider au retour	8
Améliorer les conditions de travail à l'étranger	7
Dispenser une formation avant le départ	7
Renforcer les capacités institutionnelles	6
Lutter contre les trafics	23
Moderniser les services douaniers	21
Durcir les contrôles aux frontières	20
Lutter contre les migrations clandestines	14
Encourager le retour des réfugiés	12
Participer aux programmes de coopération régionale	10
Promouvoir un plus grand nombre d'initiatives de recherche et de suivi	10
Lutter contre le VIH/sida parmi les migrants	8
Promouvoir l'insertion des réfugiés	8
Réinsérer les victimes de la traite	6

Source: Tableau 4.1 du *Rapport mondial sur le développement humain 2009*, op. cit.

26. Les stratégies pour la réduction de la pauvreté, notamment, indiquent la mesure dans laquelle les pays s'emploient à tirer parti des migrations internationales dans la perspective du développement, lesquelles stratégies constituent des énoncés d'objectifs et de politiques de développement élaborés essentiellement par les pays en développement via un processus participatif associant les acteurs nationaux et les

partenaires de développement extérieurs. Entre 2000 et 2008, 34 pays ont préparé une stratégie pour la réduction de la pauvreté et 25 en ont préparé deux, soit un total de 84. Une analyse complète montre que différents problèmes y sont examinés portant sur les migrations internationales. Les thèmes mentionnés par au moins 5 pour cent des stratégies pour la réduction de la pauvreté sont énumérés au tableau 1 et se répartissent en deux groupes. Le premier groupe englobe des thèmes directement liés à la participation des gouvernements à la gestion de l'émigration et aux relations avec les communautés d'expatriés. Le deuxième groupe couvre le reste des thèmes fréquemment mentionnés. Au sein du premier groupe, la fraction la plus nombreuse de stratégies pour la réduction de la pauvreté (20 pour cent) a pour objectif d'associer les communautés d'expatriés. Exporter la main-d'œuvre, conclure des accords bilatéraux sur les migrations, faciliter les envois de fonds, traiter l'exode des compétences et promouvoir l'investissement par les expatriés sont tous des objectifs cités dans 10 pour cent au moins des stratégies pour la réduction de la pauvreté. Les stratégies pour la réduction de la pauvreté se font, pour une part relativement grande, l'écho des préoccupations liées au contrôle des migrations, 20 pour cent ayant pour objectifs de lutter contre les trafics, de moderniser les services douaniers ou de durcir les contrôles aux frontières. Autrement dit, les stratégies pour la réduction de la pauvreté reconnaissent la complexité des migrations internationales ainsi que les possibilités qu'elles ouvrent au développement et leurs éventuels effets négatifs.

27. Au nombre des possibles effets préjudiciables des migrations internationales, l'émigration de travailleurs hautement qualifiés a longtemps été une source de préoccupations pour les pays en développement, en particulier pour ce qui est du personnel de santé dont les services sont indispensables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé¹². Selon les *Perspectives des migrations internationales 2007*, vers l'année 2000, 74 pour cent des médecins et 65 pour cent des infirmières nés à l'étranger pratiquant dans les pays de l'OCDE étaient originaires de pays non membres de l'OCDE. Pour certains pays, les pertes du personnel de santé dues à l'émigration ont des effets désastreux. Dans le cas par exemple de l'Angola, d'Antigua-et-Barbuda, de la Dominique, des Îles Cook, des Îles Fidji, de la Grenade, de la Guyana, d'Haïti, du Libéria, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Sierra Leone et de Trinité-et-Tobago, plus de la moitié des médecins nés dans chacun de ces pays travaillent dans les pays de l'OCDE. Pour prévenir la perte du personnel de santé dans les pays pâtissant de graves pénuries, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté en mai 2010 un code de bonne pratique non contraignant sur le recrutement international du personnel de santé. Le code demande aux pays d'immigration d'instaurer des conditions équitables de recrutement et d'emploi des travailleurs migrants de la santé et de s'abstenir de recruter dans les pays aux prises avec de graves déficiences dans leurs systèmes de santé. Il enjoint également aux pays donateurs d'aider au renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement, notamment à la formation et fidélisation du personnel de santé.

¹² Division de la population de l'ONU. « Health Workers, International Migration and Development », (Population Facts, n° 2010/2/E), mars 2010.

IV. Protéger les droits des migrants

28. La contribution des migrants internationaux aussi bien à leurs pays de destination qu'à leurs pays d'origine dépend, et c'est crucial, de la protection de leurs droits fondamentaux et de l'assurance de ne pas les exposer aux discriminations et à la xénophobie. Les dernières crises financières et économiques soulignent la nécessité de prendre des mesures efficaces pour protéger les droits des migrants. Le nombre croissant des États ratifiant les instruments internationaux pertinents témoigne d'un engagement toujours plus fort en faveur de la promotion des droits des migrants. En juin 2010, 82 États Membres avaient ratifié au moins l'un des trois instruments internationaux relatifs aux travailleurs migrants, à savoir, la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les travailleurs migrants (révisée en 1949) (n° 97) ou la Convention de l'OIT de 1975 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (dispositions complémentaires) (n° 143). L'ensemble de ces États Membres ont accueilli 32 pour cent (69 millions) de tous les migrants internationaux dans le monde.

29. L'OIT joue un rôle de chef de file dans la promotion d'une approche fondée sur les droits de la gestion de la migration des travailleurs en s'appuyant sur les droits et les normes reconnus au plan international. Dans son rapport de 2010 intitulé « La migration internationale de main-d'œuvre: une approche fondée sur les droits », l'OIT distingue trois axes de protection: a) les droits de l'homme universels et les principaux droits des travailleurs applicables à l'ensemble des personnes, dont tous les migrants, sans considération de leur statut; b) les normes spécifiques aux migrants; et c) certaines normes en matière d'emploi qui ont également une applicabilité générale, notamment aux travailleurs migrants. Ce cadre toutefois comporte toujours des lacunes, en particulier pour ce qui est de la protection des travailleuses migrantes dans certains emplois, ainsi que des travailleurs migrants temporaires et des migrants en situation irrégulière. En outre, l'OIT indique que l'application effective des normes en vigueur et la protection efficace des droits reconnus sont souvent insuffisantes et exhorte ainsi à un plus grand respect via une inspection du travail appropriée et un réel accès au système judiciaire. Le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre non-contraignant offre une synthèse globale de tous les principes et directives applicables à la formulation de politiques judicieuses relatives aux migrations. S'employant à combler certaines lacunes dans le cadre des droits, la Conférence internationale du Travail envisage d'élaborer un outil juridique sur la protection des travailleurs domestiques, bon nombre desquels sont des femmes migrantes.

30. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, organe indépendant d'experts qui supervise la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a également activement contribué à établir des normes qui régissent la protection des travailleuses migrantes. Sa recommandation n° 26, adoptée en 2008, répond aux préoccupations liées aux droits fondamentaux concernant les travailleuses migrantes, notamment les femmes qui sont davantage exposées à la maltraitance et à la discrimination lorsqu'elles sont en situation irrégulière ou exercent des emplois faiblement rémunérés.

31. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a aidé les pays, en particulier en Asie, à formuler des politiques relatives aux migrations tenant compte des sexes. Le Fonds a élaboré un contrat-type de travail à l'intention des femmes migrantes. Il encourage la mise en œuvre d'un pacte de déontologie et de bonnes pratiques à l'intention des agences de recrutement, et préconise de supprimer les restrictions à l'emploi des femmes à l'étranger. En Europe, les directives régissant la prise en compte d'une dimension antisexistes dans les politiques de migration de main-d'œuvre ont été élaborées en 2009 par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

32. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) offre un appui concret aux huit organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui surveillent la mise en œuvre des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Comité pour les travailleurs migrants surveille l'application de la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille par ses 42 États parties. Durant l'année 2010, le HCDH a encouragé la ratification universelle de la Convention lors de son vingtième anniversaire. En outre, le HCDH a sensibilisé aux violations des droits de l'homme des migrants en insistant sur: la discrimination, la xénophobie et le racisme; les violations des droits économiques, sociaux ou culturels; ainsi que la criminalisation et la détention administrative des migrants en situation irrégulière. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a mis l'accent sur la protection des enfants dans le contexte des migrations durant 2009 et étudie actuellement les droits des migrants en matière de santé et de logement.

33. À l'occasion du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en décembre 2008, le Groupe mondial sur la migration a publié un rapport *International Migration and Human Rights* décrivant comment les avantages des migrations internationales dépendent du respect des droits de l'homme des migrants et soulignant la responsabilité qu'ont les États de protéger les libertés et droits fondamentaux de toutes les populations dans l'exercice de leur droit souverain à déterminer qui entre et demeure sur leurs territoires respectifs. Dans son analyse des difficultés auxquelles se heurtent les différents groupes de migrants, notamment les migrantes, les enfants migrants, les travailleurs migrants, les victimes de la traite et les réfugiés, le rapport recense les insuffisances en matière de protection et suggère des moyens pour y remédier.

34. L'existence de la traite des êtres humains et du trafic des migrants constitue une préoccupation majeure pour ce qui est de la protection des droits de l'homme. La ratification rapide des deux protocoles pertinents à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée témoigne de l'attachement des États Membres pour toute action concertée dans la lutte contre des crimes aussi odieux. C'est ainsi qu'en juin 2010, 136 États ont ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. De même, 122 États ont ratifié le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. L'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains, lancée en mars 2007 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a sensibilisé aux dangers de devenir victime de la traite des êtres humains et a offert une assistance technique afin de

lutter contre les trafiquants en collaboration avec les partenaires du Groupe mondial sur la migration et les autres parties prenantes.

35. La ratification aux plus hauts niveaux de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et de son Protocole de 1967 témoigne à l'évidence de l'engagement de préserver la vie des réfugiés et de pourvoir à leur protection. Les 147 États parties à l'un de ces instruments au moins offraient l'asile à 6,3 millions de réfugiés à la fin 2009, soit 61 pour cent de tous les réfugiés¹³. Depuis le lancement en 2006 du plan d'action en 10 points sur la protection des réfugiés et la migration mixte, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a conduit des réunions et des tables rondes pour sensibiliser au plan, en soulignant la nécessité de prévenir l'expulsion des réfugiés et les autres violations de leurs droits fondamentaux qui incitent toujours plus les personnes nécessitant une protection à se lancer dans de nouveaux mouvements risqués. Le HCR continue également de rechercher les moyens d'offrir des solutions viables et durables face aux difficultés rencontrées par les réfugiés et autres personnes qui nécessitent une protection, et d'empêcher les mouvements irréguliers via l'intégration des programmes relatifs aux réfugiés dans les stratégies de développement nationales.

V. Projets multilatéraux sur les migrations internationales et le développement

36. Depuis 2006, à la suite du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, le système des Nations Unies et les autres organisations internationales ont toujours plus participé aux projets encourageant le potentiel de développement des migrations internationales. En particulier, des modules de membres du Groupe mondial sur la migration ont collaboré à un certain nombre d'initiatives d'aide aux États Membres pour faire en sorte que les migrations internationales contribuent au développement.

37. Grâce à des fonds provenant du Compte pour le développement, l'ONU a lancé un projet de 1,2 million de dollars visant à renforcer les capacités nationales propres à incorporer les questions des migrations internationales dans les stratégies de développement nationales. Conduit par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et mis en œuvre par l'ensemble des cinq commissions régionales de l'ONU, le projet encourage les pays à adopter des politiques et programmes appuyés sur des faits qui optimisent les avantages des migrations internationales dans la perspective du développement, ainsi qu'à constituer des réseaux d'échanges d'informations sur les migrations internationales.

38. La Commission européenne apporte un financement à l'Initiative conjointe pour la migration et le développement mise en œuvre par le PNUD en partenariat avec le HCR, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, l'OIT et l'OIM pour aider les organisations de la société civile et les autorités locales à mettre en œuvre des projets optimisant les retombées des migrations internationales sur le développement. L'Initiative vise à constituer des réseaux d'intervenants dans les migrations et le développement ainsi qu'à diffuser

¹³ Les 4,8 millions de réfugiés palestiniens aidés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ne relèvent pas de la Convention de 1951 ni de son Protocole de 1967.

les bonnes pratiques. Un total de 10 millions d'euros a été alloué au financement de 54 projets répartis dans 16 pays. Les projets financés par l'Initiative visent notamment à améliorer les services financiers et réduire les coûts des envois de fonds; associer les communautés d'expatriés aux actions visant à améliorer les capacités d'entreprise des populations dans les pays d'origine; aider les familles séparées par les migrations; et sensibiliser aux dangers de la traite des êtres humains et des migrations clandestines, tout en encourageant la protection des migrants.

39. Provenant du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement financé par l'Espagne, un total de 80 millions de dollars a été alloué à 14 projets consacrés à la jeunesse, à l'emploi et aux migrations mis en œuvre par divers membres du Groupe mondial sur la migration et les autres organisations. Les activités du projet consistent notamment à générer un travail décent pour les jeunes, à accroître l'accès aux possibilités d'emploi à l'étranger en vue d'atténuer les pressions qui s'exercent sur le marché du travail, à créer des moyens de subsistance durables comme solution de remplacement aux migrations et à accroître l'utilisation productive des envois de fonds.

40. Le Gouvernement de l'Espagne et la Convention de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont conjointement établi en juillet 2008 le Fonds pour la migration et le développement. Doté de 10 millions d'euros, le Fonds appuie les activités qui optimisent les retombées des migrations en termes de développement et encourage la libre circulation des personnes entre les États membres de la CEDEAO.

41. La Facilité pour la migration, établie en 2009 par le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, aide les pays membres du Groupe à cartographier et gérer les flux migratoires tout en optimisant les retombées des migrations internationales sur le développement. La Facilité est financée par un don de 25 millions d'euros accordé par le Fonds de développement européen. Dans le cadre de la Facilité, un Observatoire de la migration sera établi pour faciliter l'échange d'informations sur les migrations internationales.

42. Au total, 240 millions de dollars ont été alloués aux programmes, fonds et facilités décrits dans le présent chapitre et les chapitres précédents, témoignant de l'engagement multilatéral croissant des donateurs pour les activités sur les migrations internationales et le développement.

VI. Forum mondial sur la migration et le développement

43. Le Forum mondial sur la migration et le développement est un processus consultatif volontaire, intergouvernemental, non contraignant et officieux résultant du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2006. Il a pour objectifs d'aborder les perspectives, difficultés et aspects multidimensionnels liés aux migrations internationales et à leurs interactions avec le développement, de rassembler les experts des gouvernements de toutes les régions, d'améliorer le dialogue, la coopération et les partenariats, et d'obtenir des résultats pratiques et tournés vers l'action au niveau national, régional et mondial. Il entretient des liens avec l'ONU via le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement et soumet ses rapports à l'ONU via le Secrétaire général.

44. Le Forum mondial a organisé trois réunions depuis 2007 à Bruxelles, Manille et Athènes. Chacune de ces réunions a attiré des délégués d'environ 160 États Membres et des observateurs de l'ONU, enregistrant ainsi un taux de participation plus élevé que durant le Dialogue de haut niveau lui-même où 132 États Membres étaient représentés. La liste toujours plus longue des membres de son Groupe de pilotage, le grand intérêt des gouvernements à participer à l'organisation de tables rondes et la disponibilité constante des contributions volontaires au financement de ses réunions témoignent aussi à l'évidence de l'engagement des États Membres en faveur du Forum mondial. Une des grandes réalisations du Forum mondial a été de privilégier les apports des migrations internationales au développement, ainsi qu'une meilleure compréhension et collaboration parmi les pays mis en relation par les migrations, collaboration maintenue en dépit de la crise économique mondiale.

45. Une première compilation des réalisations du Forum mondial a montré qu'il fournit un cadre aux gouvernements leur permettant de mettre en évidence les nouvelles activités, de présenter des politiques novatrices et d'échanger les bonnes pratiques¹⁴. En outre, les réunions du Forum mondial formulent des recommandations et proposent des initiatives mises en œuvre par la suite par les gouvernements, les organisations internationales ou les instituts de recherche.

46. En constituant deux groupes de travail *ad hoc*, le Forum mondial développe ses propres mécanismes dans la poursuite d'initiatives spécifiques. Le Groupe de travail *ad hoc* sur la protection et habilitation des migrants dans la perspective du développement conduit des études sur l'impact des centres d'information pour les migrants, sur les migrations de retour et sur les stratégies de réinsertion, ainsi que sur les coûts des migrations internationales. Le Groupe de travail *ad hoc* sur la cohérence des politiques, les données et les recherches promeut les politiques relatives aux migrations reposant sur des données probantes, évalue le rôle des profils migratoires¹⁵ dans la promotion de la cohérence des politiques au sein des gouvernements nationaux, encourage le développement d'approches conçues pour mesurer les retombées des politiques migratoires sur le développement, et préconise l'utilisation des recensements de la population de 2010 pour obtenir une évaluation en temps opportun et mise à jour des migrations internationales dans le monde et des caractéristiques socio-économiques des migrants.

47. Depuis la création du Forum mondial, le système des Nations Unies et l'OIM, en particulier via le Groupe mondial sur la migration, appuient le processus via différentes approches. Les membres du Groupe mondial sur la migration aident les gouvernements à produire une documentation en vue des tables rondes, organisent un marché pour les services liés aux migrations internationales et le développement, et détachent des fonctionnaires auprès du Forum mondial. L'OIM, membre du Groupe mondial sur la migration, abrite les locaux du service d'appui du Forum mondial. Les membres du Groupe mondial sur la migration participent également aux groupes de travail *ad hoc* du Forum mondial et apportent leurs contributions aux réunions de la société civile qui sont organisées en marge de celles du Forum mondial. À l'ouverture de chaque réunion du Forum mondial, le président du

¹⁴ Voir <http://www.gfmd.org/fr/gfmd-documents-library/mexico-gfmd-2010.html>.

¹⁵ Issus d'une initiative de la Commission européenne, les profils migratoires sont des rapports succincts inventoriant des données sur les tendances migratoires pour chacun des pays et proposant une brève analyse de leurs incidences. Ils constituent un outil pour le partage de l'information et le renforcement des capacités et sont appliqués principalement par l'OIM.

Groupe mondial sur la migration s'adresse au Forum pour présenter le point de vue du Groupe sur les thèmes du Forum.

48. Via des activités conjointes, le Groupe mondial sur la migration apporte une autre contribution au processus du Forum mondial. En 2008, le Groupe mondial sur la migration a distribué son rapport sur la migration internationale et les droits de l'homme aux participants au Forum mondial lors de la réunion de Manille. Les fiches d'information du Groupe sur les conséquences des crises économique et financière mondiales pour les migrants internationaux ont été distribuées lors de la réunion du Forum mondial à Athènes en 2009. En mai 2010, le Groupe a organisé un symposium sur l'établissement de partenariats pour les migrations et le développement humain auquel ont assisté 130 participants, notamment 30 représentants des États Membres intervenant dans le processus du Forum mondial.

49. Chacune des trois réunions du Forum mondial organisées depuis 2007 prévoit trois tables rondes. Alors qu'une table ronde sur la cohérence politique et institutionnelle et les partenariats a été organisée chaque année, les thèmes des deux autres ont évolué, bien que toujours articulés autour des politiques conçues pour exploiter les migrations internationales en faveur du développement, protéger les droits des migrants et faciliter les migrations légales.

50. Les membres du Groupe mondial sur la migration, seuls ou en partenariat, ont activement participé au suivi ou à l'application des recommandations auxquelles ont abouti les réunions annuelles du Forum mondial. Depuis 2007, sur les 114 recommandations formulées par le Forum, 27 ont fait l'objet d'un suivi par un membre du Groupe et 75 autres par au moins deux membres du Groupe. Seulement 12 de ces recommandations n'ont fait l'objet de suivi par aucun membre du Groupe (voir tableau 2). Au total, les membres du Groupe ont entrepris 336 actions de suivi en relation avec les 114 recommandations des réunions du Forum, soit une moyenne de 2,9 activités par recommandation¹⁶. Le nombre des activités du Groupe par recommandation du Forum a augmenté de 2,4 pour cent en 2007 à 2,6 pour cent en 2008, puis à 3,9 pour cent en 2009, mesure de l'engagement croissant du Groupe d'appuyer de l'action du Forum.

¹⁶ Une action est considérée comme une action de suivi lorsqu'un membre du Groupe mondial sur la migration signale au DAES qu'elle concerne l'application d'une recommandation particulière du Forum mondial. Pour de plus amples détails, voir « GMG follow-up of GFMD recommendations, 2007-2009 », disponible à www.unmigration.org.

Tableau 2
Suivi des recommandations du Forum mondial sur la migration et le développement par le Groupe mondial sur la migration

Année	Table ronde	Titre	Nombre de recommandations du Forum mondial suivies par les membres du Groupe				Nombre des actions de suivi signalées par le Groupe	Nombre moyen des actions de suivi par recommandation
			Total	Par un membre du Groupe	Par au moins deux membres du Groupe	Non suivies		
2007	I	Mise en valeur du capital humain et mobilité de la main-d'œuvre	9	3	5	1	21	2,3
	II	Envois de fonds et autres ressources des diasporas	19	7	11	1	47	2,5
	III	Cohérence politique et institutionnelle et partenariats	15	4	8	3	34	2,3
Sous-total			43	14	24	5	102	2,4
2008	I	Migration, développement et droits de l'homme	13	3	9	1	39	3,0
	II	Optimiser les retombées des migrations légales sur le développement	9	4	5	0	20	2,2
	III	Cohérence politique et institutionnelle et partenariats	11	2	5	4	27	2,5
Sous-total			33	9	19	5	86	2,6
2009	I	Politiques en matière de migration et de développement en vue de réaliser les OMD	19	2	17	0	87	4,6
	II	Insertion, réinsertion et circulation des migrants	9	1	6	2	17	1,9
	III	Cohérence politique et institutionnelle et partenariats	10	1	9	0	44	4,4
Sous-total			38	4	32	2	148	3,9
Total			114	27	75	12	336	2,9

Source: « GMG follow-up of GFMD recommendations, 2007-2009 », disponible à www.unmigration.org.

VII. Améliorer les données factuelles

51. Tous les États Membres conviennent que les données factuelles disponibles pour apprécier l'imbrication entre migrations internationales et développement ne suffisent pas et toutes les réunions intergouvernementales au niveau mondial examinant cette question ont lancé des appels à l'amélioration des données et des recherches sur les migrations internationales et le développement. Étant donné l'attention croissante que les États Membres accordent aux migrations internationales, les efforts visant à améliorer les données factuelles commencent à donner des résultats¹⁷.

¹⁷ Un aperçu des améliorations dans la collecte des données et la recherche conduites par le Groupe mondial sur la migration est disponible dans « Data et analysis: partnering to better understand and address the human development implications of migration », document présenté lors du Symposium du Groupe sur la création de partenariats pour les migrations et le développement

52. La disponibilité des données permettant d'analyser les stocks, les flux et les caractéristiques des migrants internationaux s'est améliorée sensiblement au cours de ces dernières années. La base de données des Nations Unies sur les migrations internationales par âge, sexe et origine provenant des recensements et des registres de population et élaborée par la Division de la population s'étend désormais à plus de 4 000 séries de données¹⁸. La base de données élaborée par l'OCDE sur le stock des migrants, classée par niveau d'éducation, activité professionnelle, âge, sexe et origine, également extraite de ces recensements, couvre l'ensemble des pays de l'OCDE. Le nombre de pays diffusant des séries chronologiques sur les mouvements de migrants a augmenté de 15 en 2006 à 29 en 2009¹⁹.

53. Les données issues des recensements sont mises à profit pour estimer le nombre de migrants internationaux au fil du temps dans chaque pays du monde ainsi que leur répartition par sexe. La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales estime leur répartition par âge et la Banque mondiale leur répartition par origine. L'OCDE et la Banque mondiale ont utilisé des données classées par niveau d'éducation pour analyser l'exode des compétences, et l'OCDE utilise des données sur les activités professionnelles pour analyser l'émigration des personnels de santé. Ces études ont contribué de manière déterminante à formuler des stratégies en réponse à la migration des personnes dotées des compétences requises.

54. Les échantillons de recensement sont de plus en plus accessibles sous forme numérique au niveau individuel. L'Integrated Public Use Microdata Series-International, développé par le Minnesota Population Center en collaboration avec les bureaux de statistique nationaux, les établissements d'enseignement supérieur et les organisations internationales, offre un accès à des échantillons types issus de 159 recensements conduits dans 55 pays, facilitant ainsi grandement l'analyse comparative approfondie des migrations.

55. L'Institut de statistique de l'UNESCO, avec le concours de l'OCDE et d'EUROSTAT, a amélioré sa base de données sur la mobilité internationale des étudiants de troisième cycle, qui couvre plus de 200 pays ou régions classés par pays d'origine et sexe²⁰.

56. Chaque année depuis 2001, le HCR publie ses *Annuaire statistiques*²¹, diffusant des données sur plus de 150 pays relatives aux réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes relevant des domaines de compétence du HCR.

57. L'OIM, outre l'aide qu'elle apporte au développement des systèmes pour la collecte et l'utilisation coordonnées des données relatives aux migrations, appuie l'élaboration de profils migratoires dans les pays en développement, mission qui inclut la collecte et l'analyse des données sur les migrations internationales.

humain, Genève, 27 et 28 mai 2010. On peut trouver une autre évaluation des améliorations dans « Migrants Count: Five Steps Toward Better Migration Data », p. 5-9, disponible à <http://www.cgdev.org/content/publications/detail/1422146>.

¹⁸ <http://esa.un.org/unmigration>.

¹⁹ « International migration flows to and from selected countries: the 2008 revision » (Base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Flow/Rev.2008).

²⁰ <http://stats.uis.unesco.org/>.

²¹ Voir <http://www.unhcr.org/pages/4a02afce6.html>.

58. L'analyse approfondie des liens entre la migration et le développement nécessite des données rassemblées par des enquêtes spécialisées. Les enquêtes sur la population active conduites dans les pays européens constituent une source utile de ce type d'information. L'OIT a préconisé et appuyé l'utilisation de modules sur les migrations dans les enquêtes sur la population active des pays en développement. L'étude effectuée par la Banque mondiale de la mesure des niveaux de vie et les enquêtes en grappes à indicateurs multiples du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) comportent des modules sur les migrations. Dans le cas de l'UNICEF, l'accent est mis sur les enfants de migrants laissés aux pays d'origine.

59. De nouvelles enquêtes sont notamment les enquêtes conduites dans le cadre de l'Africa Migration Project de la Banque mondiale visant à étudier l'impact des migrations internationales et des envois de fonds sur les individus et les ménages ainsi que les enquêtes conduites dans sept pays dans le cadre du projet « Development on the Move » mis en œuvre par l'Institute for Public Policy Research et le Réseau de développement mondial.

60. En 2008, le Centre de développement mondial a convoqué une commission d'experts pour discuter des mesures à prendre pour améliorer les données sur les migrations internationales. Le rapport qui en est résulté, intitulé « Les migrants comptent: Cinq étapes pour de meilleures données sur les migrations »²², fait les suggestions suivantes: a) assurer que les recensements de population de 2010 recueillent les informations de base pour identifier les migrants internationaux et que la production de tableaux pertinents sur les migrants figure parmi les priorités; b) mettre plus largement à profit les données administratives sur les migrants internationaux; c) faciliter l'utilisation de données riches réunies par des enquêtes sur la population active dans les pays développés en harmonisant les données et en améliorant leur accessibilité via l'Internet; d) mettre à la disposition du public les microdonnées provenant des enquêtes sur les migrations et des échantillons de recensement; enfin, e) mettre en place des modules de migrations appropriés dans les programmes en cours des enquêtes sur les ménages. Le rapport fait l'objet d'une large diffusion et devrait stimuler les efforts visant à accroître la disponibilité des données sur les migrations internationales de sorte que des données factuelles plus complètes puissent guider les préparatifs du Dialogue de haut niveau de 2013.

VIII. Conclusions et recommandations

61. La crise économique mondiale réduit les flux migratoires vers les pays développés mais les arrivées de nouveaux migrants se poursuivent en dépit de la hausse rapide du chômage, en particulier parmi les migrants. Les personnes nées à l'étranger vivant dans les pays développés, ayant dans leur majorité immigré depuis longtemps, y sont pleinement installées et sont nombreuses à avoir acquis la citoyenneté du pays d'accueil, étant ainsi plus à même de résister aux difficultés actuelles. En outre, la plupart des gouvernements réagissent à la crise en réduisant les admissions discrétionnaires des nouveaux migrants et en continuant généralement de garantir l'accès à leurs marchés du travail à tous les migrants résidents, approche qu'il convient de maintenir. Les quelques pays qui offrent des incitations financières aux migrants au chômage

²² <http://www.cgdev.org/content/publications/detail/1422146/>.

désireux de retourner dans leur pays d'origine ont trouvé relativement peu de candidats.

62. Les pays en développement, quoiqu'affectés par une baisse des envois de fonds et un recul des perspectives de migrations de main-d'œuvre, continuent d'appliquer des stratégies visant à tirer parti des avantages des migrations internationales pour le développement, processus qui mérite un soutien continu. Les donateurs et les organisations internationales ont apporté une aide, en particulier pour abaisser les frais de transferts de fonds, mobiliser l'active participation des expatriés et faciliter leur contribution à la promotion des investissements dans les pays d'origine et de l'entrepreneuriat parmi les populations non migrantes. Ces efforts doivent être intensifiés.

63. Les activités relatives aux migrations internationales et au développement mises en œuvre par le système des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes se multiplient. Les membres du Groupe mondial sur la migration intensifient leur participation aux côtés des États Membres à des projets qui mobilisent les migrations internationales à l'appui des objectifs de développement, renforcent les capacités des pays en développement, améliorent les données factuelles ou permettent de mieux saisir les interactions entre migrations et développement en vue de la formulation des politiques. Toutefois, en dépit des avancées effectuées, il faut stimuler les efforts du système.

64. De même, le système des Nations Unies intensifie, et c'est cruciale, ses activités pour garantir les droits de tous les migrants, protéger les migrants en situations vulnérables et préconiser une approche fondée sur les droits en matière de gestion des migrations internationales. Cette dynamique doit être maintenue.

65. La réunion du Forum mondial sur la migration et le développement a réussi à associer les gouvernements aussi bien que le système multilatéral à la concrétisation des avantages des migrations internationales pour le développement ainsi qu'aux efforts de collaboration déployés en réponse à leurs possibles effets préjudiciables. L'efficacité du Forum mondial dépend de la volonté des gouvernements de coopérer et de conserver les moyens de communication ouverts à la prise en compte des problèmes communs dans la recherche de solutions communes. Le maintien de cet esprit de coopération est essentiel pour assurer le succès du processus conduisant au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement que l'Assemblée générale organisera en 2013. Il importe également de continuer d'associer toutes les parties prenantes à la formulation et à l'application de stratégies visant à incorporer pleinement les migrations internationales dans les stratégies nationales de développement, dont les stratégies de réduction de la pauvreté. Enfin, les autorités des pays affectés par la crise actuelle doivent gérer les migrations internationales selon une vision de long terme, en particulier si l'on veut maintenir les migrations comme réponse possible aux conséquences du vieillissement de la population ou comme garantie d'accès aux compétences voulues.

66. La communauté internationale a déjà effectué de sensibles avancées dans l'élaboration d'une conception réaliste et équilibrée du rôle que les migrations internationales peuvent jouer dans le développement, conception propice à la collaboration dans la poursuite d'initiatives bénéfiques au développement. À ce jour, la crise économique n'a pas entamé ces réalisations. Le débat thématique informel que l'Assemblée générale organisera en 2011 offrira une occasion pour les États Membres de continuer de s'appuyer sur les avancées effectuées.
